



## CHARTRE DE L'ASSOCIATION

### ARTICLE 1 : Statut juridique

**Apiflordev** est une Association de solidarité internationale, opérant sous le statut de la loi française de 1901 qui régit les Associations sans but lucratif.

### ARTICLE 2 : Vocation

La vocation d'**Apiflordev** est de venir en aide aux populations villageoises et périurbaines déshéritées des pays les plus défavorisés grâce au développement de techniques d'apiculture modernes, pérennes et adaptées au contexte de ces pays.

**Apiflordev** procède par transfert et adaptation de ses savoir faire à des Associations locales, à travers des projets de terrain, à coûts réduits et efficacité immédiate.

### ARTICLE 3 : Buts recherchés

Parmi les nombreux apports de l'apiculture au développement, **Apiflordev** privilégie :

- ❖ la consommation de miel, aliment énergétique facile à obtenir, peu onéreux et surtout bénéfique pour les enfants
- ❖ la vente du miel, pour générer un revenu complémentaire substantiel pour les apiculteurs
- ❖ la protection de l'environnement, en évitant l'abattage des arbres et la destruction des essaims sauvages par les chasseurs de miel
- ❖ l'accroissement des rendements agricoles, par la pollinisation des cultures vivrières ou de rente par les abeilles
- ❖ le développement de l'activité économique locale, à travers :
  - la fabrication par les artisans (couturiers, menuisiers et forgerons) de matériels et équipements apicoles
  - les achats locaux

- ❖ l'utilisation à des fins thérapeutiques du miel (et, de la propolis, du pollen et du venin), dont les vertus curatives sont prouvées

#### **ARTICLE 4 : Principes guidant l'action d'Apiflordev**

**Apiflordev** répond, le cas échéant, à des sollicitations de la part d'Associations européennes (pays du Nord) ou de pays émergents (pays du Sud) relatives à des projets d'apiculture villageoise ou périurbaine. L'Association ne s'intéresse pas à des projets de fermes apicoles collectives et, a fortiori, privées.

L'objectif d'**Apiflordev** est la production par les villageois de miel. A la fois pour des raisons de coût et de difficultés techniques de mise en œuvre des procédés de production, l'exploitation des autres produits de la ruche ne sera éventuellement envisagée qu'à l'issue du projet initial.

Avant de s'engager dans un projet, **Apiflordev** réalise une étude dite de faisabilité, destinée à :

- ❖ vérifier sa faisabilité technique et économique
- ❖ rassembler toutes les informations nécessaires à l'établissement d'un dossier de demande de financement du projet apicole par des bailleurs de fonds institutionnels, des Fondations privées ou des personnes physiques

**Apiflordev** privilégie les « projets intégrés », allant de la formation théorique et pratique des moniteurs locaux et villageois jusqu'à la commercialisation du miel, y compris l'encadrement des moniteurs et des villageois par des apiculteurs d'**Apiflordev** pendant toute la durée du projet.

Les projets d'**Apiflordev** sont adaptés aux conditions (y compris la race d'abeilles) spécifiques à chaque projet, en ce qui concerne notamment :

- ❖ l'organisation de la formation, théorique et pratique, des moniteurs et villageois (rucher école ou formation in situ)
- ❖ l'évolution des techniques apicoles (utilisation de ruches à cadres dès le début du projet ou non)
- ❖ le modèle (la combinaison d'un corps de ruche Langstroth ou kenyane avec une hausse Dadant est suggérée) et le mode de construction des ruches
- ❖ les extracteurs (radiaires ou tangentiels)
- ❖ la progression annuelle du nombre de ruches (en toute hypothèse pas supérieur à 200 ruches en fin de projet)
- ❖ la propriété des ruches
- ❖ les équipements de l'éventuelle miellerie
- ❖ le conditionnement et la commercialisation du miel

Les projets d'**Apiflordev** présentent les caractéristiques communes suivantes :

- ❖ ils ont pour objectif la production par les villageois, à l'issue du projet, d'un miel d'une qualité comparable à celle du miel commercialisé dans les pays du Nord.
- ❖ ils sont de coûts réduits en limitant l'importation de matériels apicoles grâce à l'utilisation du savoir faire d'artisans et de matériaux naturels locaux
- ❖ ils sont circonscrits à un périmètre limité pour pallier les difficultés de transport
- ❖ ils s'inscrivent dans la durée (3 ans au minimum si possible) afin de favoriser la réussite du projet et permettre la prolifération d'autres projets apicoles par « effet boule de neige » après la fin du projet
- ❖ la participation financière des collectivités est jugée indispensable à la réussite des projets (pour les mêmes raisons, elle est d'ailleurs imposée par les bailleurs de fonds)
- ❖ **Apiflordev** intervient sur le terrain, pendant toute la durée du projet, en partenariat avec une ONG locale bien implantée dans la région du projet
- ❖ l'action de l'Association **Apiflordev** se veut structurante, en suscitant:
  - ✓ la formation opérationnelle d'apiculteurs capables d'assurer à terme la gestion autonome de projets apicoles, depuis la production jusqu'à la commercialisation
  - ✓ la création de filières apicoles organisées
  - ✓ l'émergence de spécialistes de la gestion de projets de développement
- ❖ au-delà de son expérience de la pratique de projets apicoles dans les pays les plus défavorisés, **Apiflordev** met à la disposition des Associations locales des supports de cours et des plans de matériels adaptés au contexte particulier à chaque projet

## ARTICLE 5 : Déroulement d'un projet

Six phases scandent le déroulement d'un projet :

- ❖ la décision par **Apiflordev** de répondre positivement à une sollicitation
- ❖ l'étude de faisabilité du projet envisagé
- ❖ la décision par **Apiflordev** de monter un dossier de demande de financement
- ❖ le montage d'un dossier de demande de financement pour la réalisation du projet proprement dit

- ❖ la réalisation du projet
- ❖ le contrôle et l'évaluation du projet

### **Phase 1 : Décision par **Apiflordev** de s'intéresser au projet**

Sur la base d'informations orales ou écrites recueillies par les uns ou les autres, le Bureau (ou, selon les circonstances, le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale) d'**Apiflordev** décide, ou non, de donner une suite favorable à une sollicitation de la part d'une Association, du Nord ou du Sud.

Dans le cas de réponse positive :

- ❖ une mission sur le terrain sera envisagée pour décider de la faisabilité du projet
- ❖ l'équipe chargée de l'étude est constituée
- ❖ les conditions matérielles arrêtées

### **Phase 2 : Etude de faisabilité**

L'étude de faisabilité sera réalisée, sur une durée d'une semaine environ, par une équipe composée de deux membres d'**Apiflordev**, l'un apiculteur et l'autre économiste-financier.

Le coût d'une étude de faisabilité se situe selon les cas entre 2.000 et 4.000€. Son coût n'est en général pas assumé par les financeurs. Le coût sera le plus souvent financé sur les fonds propres, très limités, de l'Association et/ou sur les ressources propres de membres de l'Association. Cette contrainte limite évidemment le nombre d'études et partant le nombre de projets. Pour pallier cette difficulté, il sera recherché des partenariats avec des Associations de pays du Nord ou de pays du Sud et/ou des mécènes susceptibles de participer au financement des études de faisabilité. En toute hypothèse, il sera demandé à l'Association locale ayant sollicité **Apiflordev** une participation financière, sous une forme ou une autre (par exemple la prise en charge du séjour des membres d'**Apiflordev**), ne serait-ce que pour s'assurer de la motivation de l'Association locale à s'engager dans le projet envisagé.

L'étude de faisabilité visera à évaluer :

- ❖ le potentiel mellifère dans la région du projet (l'importance, la répartition géographique et les périodes de floraison des ressources mellifères)
- ❖ l'existant apicole (le nombre de villageois habitués à travailler avec les abeilles, les techniques apicoles utilisées, les candidats pour suivre la formation, etc.)
- ❖ l'impact potentiel des coutumes locales sur le projet
- ❖ l'existence d'artisans locaux (menuisiers, couturières, forgerons, etc.)

- ❖ l'existence de matériaux locaux peu chers (notamment pour la construction des ruches, des tenues d'apiculteurs, des extracteurs, enfumeurs et autres maturateurs)
- ❖ le potentiel commercial estimé (en termes de volume et de prix, dans la région du projet, dans les grandes villes proches du pays, et, éventuellement, dans celles des pays limitrophes)
- ❖ la capacité de l'Association locale à porter le projet (son ancienneté, son organisation, l'implication de ses dirigeants, les projets de développement qu'elle a menés à terme, et, sa crédibilité vis-à-vis des villageois concernés par le projet apicole, des autorités locales et des bailleurs de fonds, etc.)
- ❖ la possibilité de trouver des fonds pour la réalisation du projet auprès de bailleurs de fonds institutionnels représentés sur place, tels que la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Fao, le Pnud, etc.

Dans la mesure du possible l'équipe d'**Apiflordev** s'appuiera sur :

- ❖ les documents existants
- ❖ la connaissance du contexte des Associations partenaires (du Nord et du Sud)

Pour la conduite de l'étude de faisabilité un questionnaire sera progressivement enrichi par l'expérience des uns et des autres. Dans le cas où des membres d'**Apiflordev** ne pourraient se déplacer, ce questionnaire pourrait être utilisé par des membres de l'Association du Nord, se rendant sur le terrain pour d'autres motifs qu'apicoles, dans l'objectif d'une évaluation de la faisabilité du projet par **Apiflordev** par personne interposée.

Un document sera rédigé dans les plus brefs délais par les membres d'**Apiflordev** chargés de l'étude de faisabilité. Celui-ci :

- ❖ exposera brièvement la situation constatée
- ❖ fera une recommandation sur la suite à donner à l'étude de faisabilité
- ❖ proposera éventuellement, sans a priori techniques, les grandes lignes du projet envisagé

### **Phase 3 : Décision par **Apiflordev** de poursuivre**

Le Bureau de l'Association (ou, selon les circonstances, le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale) décide de la suite à donner au projet sur la base du document concluant l'étude de faisabilité.

### **Phase 4 : Montage d'un dossier de demande de financement**

L'équipe composée des deux membres d'**Apiflordev** chargée de l'étude de faisabilité assumera responsabilité de :

- ❖ monter le dossier de demande de financement
- ❖ chercher les fonds pour la réalisation du projet

Hypothèse 1 : les financeurs sollicités sont les bailleurs de fonds institutionnels cités dans la phase 2 (Union Européenne, etc.)

Le dossier dans ce cas doit être formellement déposé par l'Association locale partenaire d'**Apiflordev**.

Si ce partenaire est dans l'impossibilité de rédiger ledit dossier, l'équipe d'**Apiflordev** le fera pour son compte en s'assurant que l'Association locale s'approprie effectivement le dossier dans le double but de l'approuver et de le défendre auprès des financeurs locaux. L'équipe d'**Apiflordev** appuiera de la manière appropriée les démarches de l'Association locale auprès de ces financeurs.

Si le partenaire local est en mesure de monter le dossier, l'équipe d'**Apiflordev** s'assurera qu'il est bien conforme aux objectifs d'**Apiflordev** et aux vues techniques de l'équipe d'**Apiflordev** ayant réalisé l'étude de faisabilité. L'équipe d'**Apiflordev** s'impliquera dans les contacts avec les financeurs locaux.

Hypothèse 2 : les financeurs sollicités sont en France ou en Europe (fondations privées, collectivités territoriales, personnes privées, etc.)

L'équipe d'**Apiflordev** rédige le dossier qu'elle fait approuver par l'Association locale. Celle-ci est associée, de la manière appropriée, à toutes les démarches de l'équipe d'**Apiflordev** pour obtenir des fonds.

Dans les deux hypothèses, **Apiflordev** :

- ❖ mettra à la disposition des équipes chargées du dossier de financement et de la recherche de fonds (via Hubert Lebas, Jean-Yves Laurent-Lefèvre et Alain du Chaxel notamment) :
  - ✓ des listes de financeurs potentiels
  - ✓ des documents commerciaux (« press book », documents littéraires de présentation d'**Apiflordev**, liste de ses réalisations et perspectives de projet, films et photos de réalisations d'**Apiflordev**, etc.)
  - ✓ des dossiers types de financeurs
  - ✓ un modèle simple de simulation des aspects financiers d'un projet
  - ✓ des exemples de dossiers
  - ✓ etc.

### **Phase 5 : Réalisation du projet**

Elle se fera dans le respect des principes mentionnés à l'article 4 ci-dessus, dont les principaux concernant la phase 5 de réalisation du projet sont succinctement rappelés ici :

- ❖ projet s'inscrivant dans la durée (au moins trois ans)

- ❖ deux apiculteurs seront affectés au projet pour pallier la défaillance éventuelle de l'un des deux et aguerrir ceux des membres d'**Apiflordev** ne disposant pas d'une expérience de la réalisation de projets apicoles de développement sur le terrain
- ❖ suivi effectif du projet pendant toute sa durée (avec une éventuelle dégressivité dans le temps)
- ❖ la prise en charge par le projet des coûts découlant de ce qui précède

### **Phase 6 : Contrôle et évaluation du projet**

Contrôle : les membres d'**Apiflordev** en charge d'un projet accepteront d'agir en toute transparence (fourniture d'informations orales, de rapports et de comptes notamment) vis-à-vis :

- ❖ des financeurs
- ❖ des partenaires
- ❖ d'**Apiflordev**

Evaluation : dans le même esprit, ils accepteront une éventuelle évaluation des résultats de leur projet pendant la phase de réalisation du projet et après celle-ci.